



Le vendredi 05 décembre 2025, à 8 heures 30, les membres en exercice du Syndicat des Eaux du Bas-Léon se sont réunis en salle de Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Abers, à Plabennec, sous la présidence de Monsieur Christophe BÈLE.

Etaient présents les délégués suivants : Christophe BÈLE, Bernard BRIANT, Christophe COLIN, Stéphane CORRE, Pascal CORNIC, Marie-Annick CREAC'HCADÉC, Nathalie CHALINE, Daniel GODEC, Pierre GUIZIOU, François-Xavier IMBERDIS, Olivier MARZIN, Gilles MOUNIER, Yves ROBIN, Chantal SOUDON, André TALARMIN, Guy TALOC

Etaient absents : Anne BESCOND, Thierry GAUDEC, Nadège HAVET, Jean JEZEQUEL a donné pouvoir à Guy TALOC, Marc JEZEQUEL a donné pouvoir à Chantal SOUDON, Lucien KEREDEL a donné pouvoir à Christophe BÈLE, Marguerite LAMOUR, Olivier LE FUR, René PAUGAM, Jean-François TREGUER

Monsieur le Président salue l'assemblée réunie en salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Abers, à Plabennec, pour la sixième séance du Comité Syndical de cette année.

Monsieur le Président procède ensuite à l'appel des membres présents physiquement et ceux prenant part à la plénière en visioconférence. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 8h35. Monsieur Pierre GUIZIOU est désigné secrétaire de séance.

Sans remarque de la part des délégués, le procès-verbal de la dernière séance du 2 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président présente aux membres l'ordre du jour de la séance.

I. AEP

Affaires soumises à délibération :

- Prix provisoire de l'eau 2026
- Projet d'avenant n°9 au contrat de DSP
- Projet d'avenant n°1 à la convention de Vente d'eau en Gros entre Brest Métropole et le SEBL
- Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime, dans le cadre de l'opération de forage dirigé mutualisé sous l'Aber Benoît

- Délibération n°60 : Prix provisoire de l'eau 2026

L'évolution du prix de l'eau 2026 prend en compte l'intégration de l'usine de la filière boues au contrat de DSP via l'avenant n°9.

En effet, la part SUEZ qui est prise en compte pour le calcul du prix provisoire de l'eau 2026 (sur la base de 3 950 000 m³ vendus) est fixée à 0,6397€/m³ soit une augmentation de 0,1091€/m³ par rapport au tarif provisoire 2025, du fait de l'avenant n°9.

Monsieur le Président informe qu'au regard de la grande quantité de boues à traiter (1 000 tonnes à l'année) et du coût important de leur transport en Ille et Vilaine, il convient de trouver une alternative. Il fait part de son entrevue avec des responsables de SOTRAVAL (Sprenot – Brest), qui proposent de réaliser un test sur une benne. Ils prendront l'attache de la société de Vitry où les boues sont actuellement évacuées afin de voir le traitement qu'il convient de réaliser pour prendre en compte les métaux lourds présents dans les boues à traiter.

Afin de limiter la hausse du tarif global de l'eau, le Syndicat des Eaux du Bas-Léon a fait le choix de baisser le montant de sa part en la portant à 0,4222€/m³ (alors que le montant initialement prévu pour 2026 était projeté à de 0,4609€/m³).

La part de l'agence de l'eau, quant à elle s'élève à 0,0331€/m³.

Ainsi, le prix de l'eau provisoire 2026 est fixé à 1,0950€/ m³ pour une base de 3 915 000 m³ vendus. Sans effort du Syndicat sur sa part, le prix provisoire atteindrait 1,1006 €/m³.

Monsieur GUIZIOU demande si ce montant est celui auquel il faut s'attendre pour les prochaines années.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau potable répond qu'en effet, le prix de l'eau continuera d'augmenter notamment en regard des projections d'investissement inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement. Il passe d'ailleurs la parole à Michèle ABHERVÉ, responsable finances au Syndicat, qui présente le PPI et les différentes opérations prévues.

L'évolution du prix provisoire de l'eau ainsi présentée et expliquée, est soumise aux membres délégués pour approbation.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

- Délibération n°61 : Avenant n°9 au contrat de DSP

La filière de traitement des boues a été mise en service en septembre 2025, aussi, il convient de prendre un nouvel avenant au contrat de DSP pour l'y intégrer. Le neuvième avenant de ce contrat fixera, entre autres, les conditions financières et aura un impact fort sur le prix de l'eau 2026.

L'alternative d'incinération des boues traitées dans le Finistère par SOTRAVAL, actuellement en cours d'étude pourrait permettre une diminution des coûts et ainsi induire la prise d'un nouvel avenant. De même, une clause de revoyure est incluse à l'avenant n°9 pour le cas d'une diminution des quantités utilisées de certains produits de traitement.

La validation de ce projet d'avenant est soumise aux membres délégués pour approbation.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

- Délibération n°62 : Avenant n°1 à la convention de Vente d'Eau en Gros entre Brest Métropole et le SEBL

Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau potable précise que cette convention date de février 2020 et nécessitait d'être mise à jour. Cette convention cadre l'achat d'eau en gros par le SEBL auprès d'Eau du Ponant qui fournit au Syndicat environ 600 000 m³ annuellement.

Il ajoute que le prix de vente d'eau en gros est fixé, au terme de longs échanges, à 0,6605 € pour 2026 par m³ importé (part Eau du Ponant, participation Syndicat Bassin de l'Elorn, et redevance AELB). A l'horizon 2030, les projections tarifaires se rapprochent de 1€.

Madame Nathalie CHALINE (Brest Métropole) appuie les propos de Monsieur le Vice-Président quant aux discussions longues et transparentes et indique que toutes les conventions sur le périmètre du département ont été revues.

La validation de ce projet d'avenant est soumise aux membres délégués pour approbation.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

- Délibération n°63 : Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime, dans le cadre de l'opération de forage dirigé mutualisé sous l'Aber Benoît

Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau potable rappelle le contexte du projet du Syndicat de collaboration avec la Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) et ENEDIS pour la réalisation d'une opération de forage dirigé mutualisé sous l'Aber Benoît (mise en place d'un by-pass et pose d'une canalisation afin de sécuriser le transport d'eau potable).

Valérie HORYNIECKI, chargée de mission « Eau potable » au Syndicat rappelle qu'une délibération a déjà été prise par le Comité Syndical pour autoriser une convention avec la CCPA et ENEDIS pour les modalités de réalisation des travaux. Elle ajoute que l'étude de faisabilité révèle que les travaux et ouvrages seront situés sur une emprise foncière publique non cadastrée qui appartient au Domaine Public Maritime (DPM).

Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau potable explique que de ce fait, il convient de faire une demande de concession d'utilisation du DPM, qui sera établie conjointement avec la CCPA. Le coût de réalisation de ce dossier est d'environ 3 800 € répartie entre les deux structures.

Le montage de ce dossier nécessite l'élaboration d'une nouvelle convention entre le Syndicat et la CCPA afin d'en fixer les modalités de la demande de concession (administratives, financières, dépôt du dossier, ...).

Monsieur le Président demande l'autorisation du Comité Syndical pour la réalisation de la convention et la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

II. SAGE – GEMAPI – AGROENVIRONNEMENT – BOCAGE - BIODIVERSITÉ

Affaires soumises à délibération :

- Prévention des inondations – Digue Rousseau : adhésion au CEREMA
- Etude HMUC – Volet Hydrologie : Convention de groupement de commandes SBElorn, PETRpays Morlaix et SEBL
- Reboisement de parcelles du Syndicat : sollicitation de subventions dans le cadre du « Plan Arbres » du Conseil Départemental du Finistère

- Délibération n°64 : Prévention des inondations – Digue Rousseau : adhésion au CEREMA

Monsieur le Président rappelle le contexte des deux procédures infructueuses de consultation lancées dans le cadre de la prévention des inondations au niveau de la Digue Rousseau. N'étant pas parvenu à trouver un prestataire pour l'étude de maîtrise d'œuvre, le Syndicat s'est rapproché du CEREMA.

Cet établissement pourrait apporter son appui au SEBL pour définir les travaux qu'il convient de réaliser pour la remise en état de la digue.

Suite à une réunion en date du 16 octobre 2025, le CEREMA doit faire une proposition au Syndicat pour le chantier de remise en état de la digue et de l'ouvrage de franchissement. Sont exclus de cette proposition la mécanisation des vannes, la neutralisation du Blockhaus et la surélévation du point bas de la digue du parking, car ces travaux impliquent de modifier le niveau de sureté.

Cette proposition se décomposerait dans un premier temps en un diagnostic complété d'études et ensuite de propositions de travaux et d'un accompagnement du gestionnaire pour les cahiers des charges associés.

Monsieur le Président explique que l'adhésion au CEREMA est indispensable pour bénéficier de leur appui et sollicite l'autorisation du Comité Syndical.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

- Délibération n°65 : Etude HMUC – volet Hydrologie – Convention de groupement de commandes SBElorn, PETRpays Morlaix et SEBL

Monsieur le Président rappelle que l'étude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) comprend un volet hydrologie dont l'objectif est d'apporter une connaissance précise et actualisée de la ressource en eau, de son fonctionnement et de ses dynamiques.

Il ajoute que ces études représentent des budgets importants sur le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et que de ce fait, une prestation externalisée mutualisée en inter-sage est engagée depuis mai 2025, entre le SEBL, PETRpays de Morlaix et SBElorn. Chacune de ces trois structures s'est vu accorder une enveloppe de 100 000 € par l'agence de l'eau pour la réalisation de l'étude qui sera pilotée par SBElorn.

Les groupes de travail constitués se sont déjà réunis et il est proposé, afin de mener à bien cette mission, de signer une convention de groupement de commandes entre ces trois établissements.

Monsieur le Président soumet au vote du Comité Syndical cette proposition de convention de groupement de commandes.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

- Délibération n°66 : Reboisement de parcelles du Syndicat – sollicitation de subventions dans le cadre du « Plan Arbres » du Conseil Départemental du Finistère

Monsieur le Président informe que dans le cadre de la première phase de l'opération de curage des retenues de Moulin Neuf et Baniguel, les sédiments anciens qui avaient été stockés dans la lagune de décantation attenante aux étangs, ont été évacués vers deux parcelles réceptrices propriétés du Syndicat.

Ces sédiments ont été valorisés par le reprofilage topographique de ces deux parcelles.

Monsieur le Président précise que dans le cadre des démarches réglementaires et environnementales liées à l'opération, le Syndicat s'est engagé quant aux enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. Il ajoute que pour tenir ses engagements, il convient de reboiser et végétaliser ces parcelles, notamment par la plantation de 600 arbres dès 2026.


Dans le cadre du « Plan Arbres », le SEBL peut solliciter l'accompagnement technique et financier du Département du Finistère. Le coût de cette opération s'élevant à environ 20 000 € HT, le Syndicat pourrait prétendre, via ce dispositif, à une subvention à hauteur de 10 000 €.

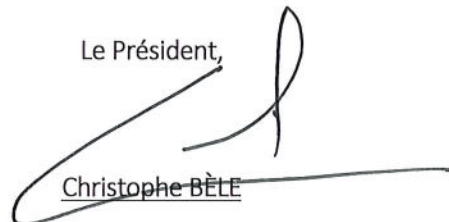
Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical cette proposition de sollicitation de subventions auprès du Département.

Madame Marie-Annick CREAC'HCADEC, Monsieur Gilles MOUNIER et Monsieur Guy TALOC, titulaires d'un mandat départemental quittent la salle au moment du vote.

VOTE : **Contre : 0** **Abstention : 0** **=> Avis favorable à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 09h20.

Le secrétaire de Séance

Pierre GUIZIOU

Le Président,

Christophe BÈLE

Annexe : Liste des présents et excusés

| MEMBRES TITULAIRES (classés par ordre alphabétique) | | | | COMPETENCES | | | | | | |
|---|-----------------|--------------|--------------------|-------------|-------------------|------|-----------------|------------|-----------|---------------------------------|
| Civilité | Prénom | NOM | Structure | AEP | Animation du SAGE | GEMA | Autres Missions | Présent(e) | Excusé(e) | Le cas échéant, Pouvoir donné à |
| Monsieur | Christophe | BELE | CLCL | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Madame | Anne | BESCOND | HLC | | ● | ● | ● | | X | |
| Monsieur | Bernard | BRIANT | CCPI | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Monsieur | Christophe | COLIN | CCPI | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Monsieur | Stéphane | CORRE | CCPI | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Monsieur | Pascal | CORNIC | CLCL | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Madame | Marie-Annick | CREAC'HCADEC | CCPA | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Madame | Nathalie | CHALINE | Brest Métropole | | ● | | ● | X | | |
| Monsieur | Thierry | GAUDEC | Commune de Tréfléz | ● | | | ● | | | |
| Monsieur | Daniel | GODEC | CCPA | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Monsieur | Pierre | GUIZIOU | CLCL | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Madame | Nadège | HAVET | CCPA | ● | ● | ● | ● | | | |
| Monsieur | François-Xavier | IMBERDIS | CLCL | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Monsieur | Jean | JEZEQUEL | CCPL | | ● | ● | ● | | X | G. TALOC |
| Monsieur | Marc | JEZEQUEL | CAPLD | ● | ● | ● | ● | | X | C. SOUDON |
| Monsieur | Lucien | KEREBEL | CCPI | ● | ● | ● | ● | | X | C. BÈLE |
| Madame | Marguerite | LAMOUR | CCPI | ● | ● | ● | ● | | X | |
| Monsieur | Olivier | LE FUR | CCPA | ● | ● | ● | ● | | | |
| Monsieur | Olivier | MARZIN | CCPA | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Monsieur | Gilles | MOUNIER | CCPI | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Monsieur | René | PAUGAM | CLCL | ● | ● | ● | ● | | X | |
| Monsieur | Yves | ROBIN | CCPI | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Madame | Chantal | SOUDON | CAPLD | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Monsieur | André | TALARMIN | CCPI | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Monsieur | Guy | TALOC | CCPA | ● | ● | ● | ● | X | | |
| Monsieur | Jean-François | TREGUER | CCPA | ● | ● | ● | ● | | | |
| | | | 26 | | | | | 16 | 6 | 3 |



Le recueil des informations personnelles est nécessaire pour veiller à l'atteinte du quorum et à la validité des délibérations. Les données recueillies sont reprises dans l'entête des délibérations et du compte rendu de séance. Vous disposez de droits sur ces données personnelles (rectification, suppression...) que vous pouvez exercer en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh

INVITES (ordre alphabétique)

| Civilité | Prénom | NOM | Structure | Présent(e) | Excusé(e) |
|----------|---------------|------------|-----------|------------|-----------|
| Madame | Michèle | ABHERVE | SEBL | X | |
| Madame | Mélanie | BARIC | SEBL | | X |
| Monsieur | Julien | CHARBONNEL | ARS | | X |
| Madame | Françoise | DAMIEN | SEBL | X | |
| Madame | Noémi | DEBAT | SEBL | | X |
| Monsieur | Jean-Marc | DUBOULET | AELB | | X |
| Monsieur | Jean-Marc | GOARNISSON | CD29, SEA | | X |
| Monsieur | Yann | GOUEZ | SEBL | | X |
| Monsieur | Jérôme | GUILLEMOT | DDTM, SEB | | X |
| Madame | Valérie | HORYNIECKI | SEBL | X | |
| Monsieur | David | LE SCANF | SUEZ | | X |
| Monsieur | Francis | TAILLEBEAU | SUEZ | X | |
| Monsieur | Patrice | UGUEN | SUEZ | X | |
| Monsieur | Jean-François | VIAUX | DGFIP | | X |